Cinquante deuxième année. - N ° 219 A Vendredi 16 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 553

39 – JURA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS-LE-SAUNIER

Ventes et cessions

531 124 253 RCS Lons-le-Saunier.
FINANCIERE BUGADA. B.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 357000.00 EUR.
Adresse : 59, rue Des Frères Bazinet, Bp 42, 39302 Champagnole.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE - Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € - Siège social : 59 Rue des Frères Bazinet BP 42 39302 Champagnole Cedex - Siren 625 980 149 RCS Lons le Saunier FINANCIERE BUGADA. B - Société par Actions Simplifiée au capital de 357 000 € - Siège social : 59 Rue des Frères Bazinet BP 42 39302 Champagnole Cedex - Siren 531 124 253 RCS Lons le Saunier Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seings privés à Champagnole en date du 12 novembre 2018, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE BUGADA. B par la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE La société FINANCIERE BUGADA. B ferait apport à la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE d'un actif de 1 193 092 € à charge d'un passif de 133 678 €, soit un actif net de 1 059 414 €. Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, la parité d'échange serait fixée à 1 action de la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE pour 8 actions de la société FINANCIERE BUGADA. B. En rémunération de cet apport net et compte tenu de la parité d'échange retenue, 4 462 actions nouvelles entièrement libérées seraient créées par la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE à titre d'augmentation de son capital et émises à leur valeur nominale d'environ 47,619 €, soit une augmentation de capital arrondie à 212 476 €. La prime de fusion s'élèverait à 846 938 €. En outre, il est précisé que la société FINANCIERE BUGADA. B détient 4 196 actions de la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE. En conséquence, le capital de cette dernière société, après avoir été augmenté de 212 476 € à la suite de l'apport de la société FINANCIERE BUGADA. B, serait réduit d'un montant de 199 809 € et ramené à 212 663 € en raison de l'annulation des 4 196 actions de la société ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA apportées par la société FINANCIERE BUGADA. B ; et ce, par imputation sur la prime de fusion à hauteur de 846 938 € et sur le compte "autres réserves", à hauteur de 2 253 €. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société FINANCIERE BUGADA. B, depuis le 1er juillet 2018 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seraient prises en charge par la société

ETABLISSEMENTS BERNARD BUGADA ET COMPAGNIE. Les créanciers des sociétés concernées par le projet de fusion pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Conformément à l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés, le 14 novembre 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de Lons le Saunier pour les deux sociétés..

